

SCHEMA DE PLAN DE PREVENTION

NB : ce schéma ne constitue pas un modèle ; il a pour unique objet de récapituler les rubriques qui doivent être renseignées lors de l'établissement d'un plan de prévention.

I - Opération

Nature/objet :

Lieu :

Date prévisible du début et de la fin des travaux : (1)

II - Entreprise utilisatrice

Raison sociale : et/ou désignation de l'établissement :

Adresse :

Nom et coordonnées (tél. fax) du responsable (chef d'établissement ou responsable désigné) :

.....

Effectif présent sur le site :

Effectif participant aux travaux : (2)

Nom et coordonnées du médecin du travail :

Nom et coordonnées du CHSCT ou des DP :

(représentant chargé de suivre l'opération)

III - Entreprise(s) extérieure(s) intervenante(s) (3)

Raison sociale :

Adresse :

Nom du responsable sur le site :

Effectif prévisible sur le site :

Commande ou sous-traité :

Nature des travaux à effectuer :

Lieu d'intervention :

Date prévisible du début et de la fin des travaux :

Nom et coordonnées du médecin du travail :

Nom et coordonnées du CHSCT ou des DP :

(représentant chargé de suivre l'opération)

IV - Mesures de prévention

Risques d'interférence Mesures de prévention

Phases d'activités dangereuses Moyens/mesures correspondants

Travaux réputés dangereux (2) Raccordement aux réseaux existants sur le site

Matériels et dispositifs mis en œuvre Conditions d'entretien

V - Consignes/instructions à donner aux salariés

Consignes en vigueur dans l'établissement/sur le site (communiquées par l'entreprise utilisatrice).

Instructions de l'entreprise intervenante à ses salariés.

Modalités d'information des salariés.

Dispositions en cas de travail isolé/de nuit.

Participation du personnel aux travaux réalisés par une autre entreprise (organisation du commandement, consignes spécifiques).

VI - Premiers secours

Accès (tél. : interne) (tél. : externe).

Dispositif mis en place par l'entreprise utilisatrice.

Organisation.

VII - Surveillance médicale

Liste des postes relevant de la surveillance médicale spéciale.

Organisation de la surveillance médicale pendant la durée de l'intervention.

VIII - Locaux/installations à l'usage des salariés des entreprises intervenantes

Installations mises à disposition par l'entreprise utilisatrice :

- cantines ;
- vestiaires ;
- sanitaires ;
- infirmerie.

Installations mises en place par les entreprises intervenantes :

- définition ;
- localisation, raccordement des réseaux.

Répartition des charges d'installations et d'entretien.

IX - Avis des représentants du personnel

CHSCT ou DP :

- de l'entreprise utilisatrice ;
- des entreprises intervenantes.

X - Accord des entreprises concernées

Entreprise utilisatrice : (date/nom/signature)

Entreprises intervenantes : (date/nom/signature)

Rappel : le plan de prévention doit être remis à jour ou complété en fonction :

- de l'évolution des travaux et des risques ;
- de l'intervention de nouvelles entreprises ;
- de l'intervention de nouveaux salariés.